



PRÆVENTIO

© «Les Parapluies roses», Claude Théberge

Février 2017 | Volume 18 | n° 1

SOMMAIRE

Rapport de gestion	1
Prime réduite par membre au 1 ^{er} avril 2017	3
Avocat(e) analyste recherché(e)	3
La prévention en responsabilité professionnelle	3
Nominations au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec	4

RAPPORT DE GESTION

Le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec a terminé son vingt-huitième exercice au 31 décembre 2016, avec un excédent annuel de 6,5 M \$ (7,8 M \$ en 2015). Il est à souligner que la prime d'assurance a diminué de 152 \$ par assuré en 2016.

Les primes souscrites se sont avérées suffisantes pour défrayer le coût de fonctionnement du programme d'assurance.

Après les déficits de 27,5 M \$ subis au cours des exercices 2011 et 2012, nous avons amélioré à nouveau la solvabilité du Fonds et accru la marge de manœuvre requise pour bien répondre aux besoins de protection des membres de la profession.

Dans le meilleur intérêt des membres et du public, un meilleur contrôle des risques afférents à l'exercice du droit continue de s'imposer. De nouveau en 2016, le Fonds a présenté plusieurs activités de prévention en vue de réduire ces risques.

Quelques chiffres

Les capitaux propres ont atteint 77,9 M \$ alors qu'ils étaient de 70,2 M \$ en 2015.

L'actuaire du Fonds, tel que validé par ses pairs et par l'actuaire de l'auditeur indépendant, a évalué le passif des sinistres à 54,3 M \$ en hausse sur les 52,9 M \$ de 2015.

La part des réassureurs dans ces provisions a augmenté de 1,8 M \$ en 2015 à 2,1 M \$ en 2016.

Les revenus de placements se sont élevés à 4,1 M \$ (5,5 M \$ en 2015). La décision d'ajouter au portefeuille des fonds indiciels négociés sur les marchés boursiers, dont une partie en devise étrangère, ainsi que des actions privilégiées a permis de bonifier le rendement obtenu malgré la baisse des taux obligataires depuis plusieurs années.

Les risques d'opérations, notamment ceux de continuité d'affaires, de fraude et de réputation, continuent d'être gérés selon des politiques strictes de contrôle interne conformes aux exigences de l'Autorité des marchés financiers.

Pour les nouvelles réclamations présentées en 2016, le coût des sinistres et frais de règlement (provisions et paiements) s'est élevé à 7,2 M \$ (7 M \$ pour 2015). Des développements favorables de 2,7 M \$ pour les réclamations présentées au cours des années antérieures ont réduit le coût total des sinistres et frais de règlement à 11 M \$ (12,5 M \$ en 2015).

Étant donné la garantie générale de 10 M \$ par sinistre dont bénéficient ses assurés, le Fonds continue d'amortir son risque financier par une réassurance de 8 M \$ pour les sinistres excédant 2 M \$.

Au cours de l'exercice, le Fonds a déboursé 8,1 M \$ en sinistres et frais de règlement, excluant les frais internes (10,5 M \$ en 2015), et ce, pour les dossiers de toutes les années confondues. En outre, le Fonds a conclu 98 transactions hors cour (76 en 2015), dont 14 sans paiement (11 en 2015), et obtenu 30 désistements (27 en 2015).

Parmi les dossiers fermés en 2016, les avocats retenus par le Fonds ont obtenu le rejet de 26 poursuites (33 en 2015) et quatre (4) jugements finaux se sont avérés défavorables à l'assuré (2 en 2015). Nous continuons nos efforts afin de nous assurer que le Fonds met en œuvre les meilleures stratégies et prend les meilleures décisions d'aller ou non à procès.

Les frais généraux ont augmenté légèrement pour atteindre 2,3 M \$ en 2016 (2,2 M \$ en 2015).

Avec un contrôle serré, les frais de défense ont baissé à 3,9 M \$ (4,3 M \$ en 2015). Nous continuons à espérer que la nouvelle philosophie du *Code de procédure civile* nous permettra de réduire ces coûts davantage.

Le nombre de nouvelles réclamations a légèrement diminué passant de 649 en 2015 à 641 en 2016. À la fin de l'année, on comptait toujours 724 dossiers actifs (675 en 2015), pour un total de 19 075 avis depuis le début des opérations du Fonds.

À nouveau, nos membres nous ont manifesté leur satisfaction. En effet, lors de nos sondages après traitement des réclamations assurées, tous les membres se sont déclarés satisfaits de l'ensemble des services rendus par le Fonds.

Au 31 décembre 2016, le Barreau assurait par son Fonds la responsabilité professionnelle de 15 316 membres (14 931 en 2015), alors que 11 071 autres (10 893 en 2015) avaient obtenu, sur demande, l'exemption de souscrire à l'assurance au motif qu'ils étaient au service exclusif de l'administration publique ou qu'ils ne posaient aucun acte exclusif à la profession d'avocat au Québec.

Côté prévention, plus de 30 ateliers de formation ont été présentés gratuitement par le Fonds dans l'ensemble des régions du Québec et en ligne sur Webpro pour un total de plus de 1 500 membres participants. Ces formations comprennent, entre autres, la présentation des documents audiovisuels *Maîtres en mémoire!*

Montréal, le 22 février 2017

La présidente du conseil d'administration,



Madeleine Lemieux, Ad. E., ASC

La directrice générale,



Maria De Michele, avocate, ASC

(droit criminel et droit familial) et *Maîtres en affaires!* (droit des affaires), mettant en scène diverses situations de fautes professionnelles.

Le bulletin *Praeventio* a été publié 5 fois en 2016 et est toujours fort apprécié des assurés. Ces derniers ont pu y lire, entre autres, des capsules rédigées par les avocats du service du contentieux du Fonds portant sur le nouveau *Code de procédure civile*.

Le conseil d'administration

Au cours de l'exercice 2016, le conseil d'administration a tenu 5 assemblées statutaires, auxquelles se sont ajoutées 2 autres réunions et 17 réunions de comités.

En sus de ses activités courantes, le conseil d'administration s'est penché cette année sur la politique de gestion intégrée des risques, la gestion du capital, le maintien des garanties d'assurance et l'établissement de la prime pour la période d'assurance débutant le 1^{er} avril 2017.

Nous soulignons l'excellente qualité des communications entretenues avec la direction du Barreau du Québec.

Pour conclure, nous remercions chacun des administrateurs qui participent résolument aux orientations et au contrôle du Fonds d'assurance. Nous remercions aussi tous les membres du personnel pour leur rigueur professionnelle, leur dévouement et leur engagement, sur lesquels repose la confiance de nos membres assurés. ☂

PRIME RÉDUITE PAR MEMBRE AU 1^{er} AVRIL 2017

Par *M^e Maria De Michele*,
Directrice générale

Le Conseil d'administration du Barreau du Québec a entériné les recommandations du Fonds d'assurance et du Conseil des sections et a décidé de maintenir la garantie obligatoire actuelle de 10 millions de dollars par sinistre, sous réserves des limitations particulières prévues à la police d'assurance.

La prime d'assurance est réduite à 970 \$ pour chaque assuré pour la période du 1^{er} avril 2017 au 1^{er} avril 2018 (une réduction de 78 \$ sur la prime de l'année précédente).

Ainsi, le Fonds d'assurance continuera de fournir aux membres du Barreau du Québec la meilleure protection possible au meilleur coût, tout en conservant la stabilité financière nécessaire au soutien de ses activités d'assurance. ☂

AVOCAT(E) ANALYSTE RECHERCHÉ(E)

Le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec est à la recherche d'un avocat analyste au Service des sinistres.

Fonctions :

Relevant de la Directrice du Service des sinistres, l'avocat analyste :

- reçoit et évalue la recevabilité des réclamations présentées par les assurés et les tiers;
- enquête, évalue la responsabilité et le quantum et identifie les solutions et stratégies;

- fixe les provisions financières, contrôle les coûts et les délais;
- décide des contestations ou règlements et les négocie;
- mandate les avocats du contentieux et les avocats externes et s'implique activement dans le suivi des dossiers;
- consigne l'évolution des dossiers et assure le suivi auprès des réassureurs;
- maintient un taux élevé de satisfaction chez les assurés;
- informe les membres et contribue aux activités de prévention.

Exigences :

Membre en règle du Barreau du Québec depuis dix ans et possédant une expérience en assurance et/ou responsabilité professionnelle, le candidat doit maîtriser la langue française et la langue anglaise et être autonome dans un environnement informatisé.

Le candidat fait preuve d'un bon esprit d'équipe et d'un jugement sûr.

Nous vous invitons à soumettre votre candidature par courriel à la Directrice générale à l'adresse suivante : maria.de.michele@farpbq.ca. ☂

LA PRÉVENTION EN RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Pièges à éviter pour ne pas trébucher!

- Accepter un mandat d'un client difficile
- Accepter un mandat d'un membre de la famille/ami
- Accepter un mandat dans un domaine qui nous est peu familier
- Accepter un mandat alors que nous n'avons pas le temps et/ou les ressources pour nous en occuper
- Accepter un mandat de dernière minute (exemple : à quelques jours d'un procès)
- Accepter un mandat alors que nous sommes le Xième avocat appelé à agir
- Ne pas se fier à son instinct
- Hésiter ou ne pas informer le client du montant des honoraires et des coûts à être engagés
- Ne pas faire signer une convention d'honoraires
- Ne pas confirmer le mandat par écrit

Parce que la prévention, c'est encore la meilleure solution! ☂

NOMINATIONS AU FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DU BARREAU DU QUÉBEC

Il me fait plaisir de vous annoncer les nominations récentes au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec.



Me Sophie Archambault est nommée directrice du Service des sinistres.

Me Archambault a été admise au Barreau en 1995. Elle a pratiqué en cabinets privés, comme avocate en litige, avant de se joindre à titre d'analyste et ensuite d'analyste principale, au Service des sinistres du Fonds. À ce titre, depuis 15 ans, elle a traité une multitude de réclamations visant les membres du Barreau du Québec dans une variété de domaines de droit.

Me Marie-Josée Bélainsky est nommée directrice du Service du contentieux.



Me Bélainsky a été admise au Barreau en 1982. Elle a œuvré principalement en litige civil, responsabilité professionnelle et en déontologie, tant en pratique privée qu'au sein du Barreau du Québec. En 2011, elle se joignait au Service du Contentieux du Fonds. Me Bélainsky a, de plus, été membre de plusieurs comités et associations et elle poursuit son enseignement à l'École du Barreau tout comme elle agit comme conférencière invitée.

Nul doute que la vaste expérience de Me Archambault et Me Bélainsky contribuera à maintenir la qualité des services du Fonds à ses assurés. ☂

La directrice générale,

Maria De Michele, avocate, ASC



AVIS

Service de prévention

Me Guylaine LeBrun, Coordonnateur aux activités de prévention
Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

445, boulevard Saint-Laurent, bureau 300

Montréal (Québec) H2Y 3T8

Téléphone : 514 954-3452

Télécopieur : 514 954-3454

Courriel : guylaine.lebrun@farpbq.ca

Visitez notre site Internet : www.farpbq.ca

Une version anglaise est aussi disponible sur demande. / An English version is available upon request.

Tous les bulletins Praeventio antérieurs sont disponibles à l'adresse suivante :

www.farpbq.ca/fr/bulletin.html

Assurance
responsabilité
professionnelle
Barreau

Cette publication est un outil d'information dont certaines indications visent à réduire les risques de poursuite, même mal fondée, en responsabilité professionnelle. Son contenu ne saurait être interprété comme étant une étude exhaustive des sujets qui y sont traités, ni comme un avis juridique et encore moins comme suggérant des standards de conduite professionnelle. Le masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Ce Bulletin de prévention est publié par le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec.